

*L'ajournement*

Nous voulons que le fleuve Fraser soit nettoyé en Colombie-Britannique. Nous voulons que le gouvernement soit réellement déterminé à protéger l'environnement dans toutes les régions du Canada.

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'assurer à la députée que le gouvernement se préoccupe des questions relatives à l'environnement. Comme la députée le sait, sans doute, diverses mesures ont été annoncées pour que les solutions appropriées soient mises en place pour régler ces problèmes.

En ce qui concerne les sols qui doivent être enlevés du site d'Expo 86, ils ont été examinés et analysés attentivement pour déterminer s'ils représentent vraiment une menace pour l'environnement.

La députée sait peut-être aussi que pour répondre aux inquiétudes de ses habitants, la ville de Richmond a adopté des règlements stricts pour les déplacements de sols. La Fraser River Harbour Commission respecte ce règlement et le déplacement des sols a cessé tandis que la province et la ville poursuivent leurs discussions et leurs analyses du sol.

Je tiens à dire que les commentaires de la députée de New Westminster—Burnaby sont très injustes et qu'elle réalise certainement que le gouvernement actuel est le premier gouvernement fédéral qui ait dépensé autant d'argent et qui ait pris tant de mesures importantes pour régler les problèmes environnementaux.

## L'IMMIGRATION

**Mme Sheila Copps (Hamilton—Est):** Monsieur le Président, je prends la parole pour protester vigoureusement contre une des réponses fournies la semaine dernière par le premier ministre suppléant aux questions concernant l'affaire Al-Mashat.

Plus précisément, je dirais que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas assumé la responsabilité ministérielle qui incombe à tout ministre. Il a délibérément fait consigner au compte rendu des déclarations qui ne concordent pas avec les faits et des faussetés qui ne devraient jamais être tolérées. Jusqu'à aujourd'hui et aujourd'hui encore, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ex-premier ministre et vice-premier ministre a eu plusieurs fois l'occasion de s'excuser auprès de la population canadienne et surtout auprès d'un fonctionnaire qu'il a calomnié, soit Raymond Chrétien.

Nous avons entendu la semaine dernière le ministre décliner toute responsabilité dans les actions de son bureau, mais nous savons maintenant à la suite de révéla-

tions que son chef de cabinet a eu en main une note de service faisant état spécifiquement des difficultés politiques inhérentes à l'affaire Al-Mashat, et que le ministre n'a pas tenu compte de cette note.

Que le ministre ait rejeté le blâme sur un fonctionnaire, comme il l'a fait dans ce cas, c'est inacceptable. En fait, compte tenu de son travail futur, puisqu'il est maintenant chargé du dossier constitutionnel, il importe que le ministre profite de l'occasion pour rectifier ses dires.

Nous l'avons entendu dire aujourd'hui à la Chambre que si M. Chrétien veut des excuses, il devra les lui demander.

• (1800)

Je veux dire au ministre qu'en fait, il doit des excuses non seulement à un fonctionnaire qu'il a accusé injustement, mais aussi à toute la population du Canada, à cause des faux documents et des fausses déclarations qui ont été consignés au compte rendu de la Chambre, et rendus publics à l'intention de millions de Canadiens.

[Français]

La question primordiale, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le ministre est capable de retenir la confiance de la population canadienne dans le dossier de la Constitution, quand il n'est même pas capable de dire la vérité dans un cas aussi important que celui de l'affaire Al-Mashat?

**Une voix:** Direz-vous cela à l'extérieur!

**Mme Copps:** Monsieur le Président, le député me demande si je dirai cela à l'extérieur. Bien sûr que je dirais à l'extérieur ce que je dis à l'intérieur, non pas comme le ministre qui a refusé à maintes reprises aujourd'hui, une fois pour toutes, d'offrir ses excuses à Raymond Chrétien et à tous les Canadiens et Canadiennes. Il a refusé de le faire. Il a prétendu qu'il a déjà parlé de cette question et il a refusé d'apporter des précisions sur cette affaire, quand il sait très bien que, selon les témoignages qui ont été recueillis dans l'affaire Al-Mashat, il n'a même pas parlé avec M. Chrétien. De quelle façon M. Chrétien aurait-il pu présenter des excuses—ce que prétend le ministre—quand il n'a même pas parlé avec lui depuis le début de cette affaire?

Il prétend que c'est seulement le cas d'un fonctionnaire, une affaire privée entre M. Clark et M. Chrétien, mais ça ne l'est pas. Il est venu ici à la Chambre et il a dit à la population que M. Chrétien a présenté ses excuses et que c'était lui qui avait été en faute dans cette affaire. Tandis qu'on sait maintenant, monsieur le Président, que la faute repose sur les épaules du ministre des Affaires extérieures. Et pour justement rétablir sa crédibilité dans